

du Canada ; & qu'il est nécessaire de le rem-
 placer pour cet objet. A quoi voulant pour-
 voir : Oui le rapport ; LE ROI ÉTANT EN SON
 CONSEIL , a nommé & commis le sieur Louis
 Guillot , pour signer , au lieu & place dudit
 sieur Oblet , le cinquième Coupon des recon-
 noissances qui seront expédiées , à compter de
 ce jour , pour le payement de la liquidation
 des Papiers du Canada , ordonné par l'Arrêt du
 29 Juin 1764 & autres Arrêts subséquens :
 Veut Sa Majesté que le présent Arrêt soit lû ,
 publié & affiché par-tout où besoin fera. FAIT
 au Conseil d'État du Roi , Sa Majesté y étant ,
 tenu à Fontainebleau le quatorze Octobre mil
 sept cens soixante-sept. Signé , CHOISEUL DUC
 DE PRASLIN.

ANTOINE-LOUIS-FRANÇOIS LE FEVRE DE CAUMARTIN ,
*Chevalier , Marquis de St. ANGE , Comte de Moret ,
 Seigneur de Caumartin , Boissy - le - Châtel , Ville-Cerf ,
 Dormeilles , Ville - St. - Jacques , Stagny , la Commanderie
 & autres Lieux , Conseiller du Roi en ses Conseils , Maître
 des Requêtes ordinaire de son Hôtel , Intendant de Flandres
 & d'Artois.*

VU l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi ci-dessus , & les Or-
 dres particuliers à Nous adressés.